

FACULTE DE DROIT D'ECONOMIE ET DE GESTION

CONSEIL du 1<sup>er</sup> octobre 2003

Etaient présents :

Parmi les membres du collège A :

MM. Defossez, Lecucq, Pirotte, Starzenski

Parmi les membres du collège B:

Mme Morgand,  
MM. Bonduelle, Jenny,

Parmi les personnalités extérieures :

Mme Houssier  
MM Darras,

Parmi les étudiants :

Collège Droit : MM Blanchart, Brihaye, Degros

Parmi les membres du collège AITOS

Mme Baspeyras,  
Mme Neveu

Parmi les Membres de Droit

M.le Secrétaire Général de l'UVHC

Avaient donné pouvoir :

Mme Peterka à M.Defossez  
Mme Kartchevsky à M.Defossez  
M. Loquet à Mme Morgand  
M.Sauvage à Mme Morgand  
M.Hanna à M.Bonduelle  
Melle Timilli à M.Brihaye  
M.Pierangeli à M.Darras

Excusés :

M.Mas  
M. le Sous-Préfet  
M.L'Agent Comptable

Invitée:

Mme Li Crapi

Monsieur Darras, Vice-Président du Conseil, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance par le premier point de l'ordre du jour qui consiste en l'approbation du dernier compte-rendu.  
Celui-ci est approuvé à l'unanimité

**Modification des maquettes de diplômes**

**Deug 2<sup>ème</sup> année**

Le projet est de supprimer la possibilité pour les étudiants, de choisir un complément de TD au lieu d'une matière à option, dans l'unité 6.

Ce système mis en place depuis quelques années, représente une charge de travail excessive pour ceux ayant fait le choix, en début d'année, de 3 TD lourds et entraîne de surcroît une rupture d'égalité entre les étudiants.

M. Degros remarque que ce système était idéal pour les étudiants en demi-année.

Après discussion entre les membres du Conseil cette modification est adoptée à l'unanimité.

### **Maîtrise mention droit public**

Le cours de droit commercial (banque et crédit) devient une matière optionnelle en unité 2. Il est remplacé en matière obligatoire par le cours de Finances publiques des collectivités locales.  
Cette modification est adoptée à l'unanimité

### **DESS DAEI**

Le DESS DAEI prend la dénomination de master

La maquette du DESS est semestrialisée. Un semestre d'enseignement classique et un semestre de stage. Les deux semestres s'acquièrent de manière indépendante sans compensation possible.

### **DESS DFI**

Le DESS DFI prend la dénomination de master

La traduction en crédits ECTS a été faite. La maquette est restructurée sous la forme de deux modules sans modification du volume horaire initial. La semestrialisation n'est pas encore réalisée, mais devra intervenir à la rentrée 2004.

Cette maquette est adoptée à l'unanimité

### **DESS Fiscaliste international**

La maquette a été mise en forme pour répondre aux exigences de la semestrialisation et les crédits ECTS ajoutés.

Un enseignement de langue est introduit ;

Cette maquette est approuvée à l'unanimité

### **DEA INSTITUTIONS TERRITORIALES**

Les membres du Conseil sont invités à examiner le dossier pédagogique aménagé du DEA Institutions territoriales.

Les modifications introduites restent dans le cadre du dossier d'habilitation initial et sont justifiées :

a) par le fait que le DEA s'inscrit dans la perspective du Master Droit dont il a été question lors des entretiens avec M. le Vice-Président Recherche. Le DEA comporte donc des modifications induites par cette transformation en Master, dont le volume horaire global, ramené à 160h.

b) par le fait que la direction de ce DEA est confiée à M.Olivier Lecucq, Professeur de droit public, qui a permis aux enseignants en poste à Valenciennes d'intervenir dans ce diplôme.

Les intervenants de Lille 3 gardent également leur participation intacte et se félicitent de l'augmentation déjà enregistrée du public étudiant.

Les modifications elles-mêmes sont de deux ordres.

La première a trait à la formation dispensée :

Il était important de revaloriser certaines matières compte tenu de l'actualité et de l'évolution du droit des collectivités territoriales. Par ailleurs, l'intervention de nouveaux enseignants avec des compétences nouvelles a entraîné une adaptation nécessaire de certains cours.

La seconde modification concerne le régime d'examen qui donne une part plus large à la recherche par rapport aux examens écrits et oral.

Le DEA étant déficitaire les années précédentes, les instances universitaires ont pris l'initiative d'un changement dans la direction de ce diplôme. Ce changement impliquait les modifications mineures ci-dessus évoquées.

Ces modifications de la maquette du DEA Institutions Territoriales sont approuvées à l'unanimité

### **DESS DLES**

La proposition à examiner consiste en une modification du régime d'examen et plus particulièrement de la possibilité offerte à l'étudiant en seconde session de conserver les notes de première session si elles sont plus favorables.

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

### **DEUST Métiers de la Cité**

L'introduction d'un stage en première année de deust pour les étudiants en formation initiale est proposée. Le caractère obligatoire ou facultatif de ce stage n'étant pas précisé, le conseil souhaite que cette modification soit mise en attente et représentée ultérieurement.

## **DEUG ECONOMIE GESTION**

Les durées d'examen en mathématiques et statistiques passent de 3h à 2h en 1<sup>ère</sup> et seconde année de deug.  
Ces modifications sont approuvées à l'unanimité.

## **DEUG DROIT 1<sup>ère</sup> année**

La proposition de réduire la durée d'examen à une heure pour le cours d'institutions administratives est approuvée à l'unanimité.

## **Remplacement d'une Personnalité Extérieure**

Mme Morgand propose la candidature de M.BONIN directeur du groupe BNP Paribas en remplacement de M.DEMUYNCK démissionnaire.  
Cette candidature est approuvée à l'unanimité.

## **DBM**

Deux DBM sont soumises aux membres du Conseil. Il s'agit de deux DBM de rattachement d'un montant de 20709 euros pour la première et de 2780 euros pour la seconde ainsi que d'une DBM de report d'un montant de 63630 euros.  
Ces DBM sont approuvées à l'unanimité

## **FILIERE ECONOMIE**

Mme Morgand passe la parole à M.Starzenski qui expose aux membres du Conseil la situation de la Filière économie.

Ce dernier annonce que la Directrice du DEA ayant estimé les candidatures non intéressantes, le DEA Sciences des organisations ne fonctionnera pas cette année. M.Starzenski note avec regret que ceci ne facilitera pas notre tâche auprès du Ministère, pour obtenir un Master à Valenciennes. Un rapprochement avec Lille 3 apparaît indispensable pour y parvenir.

Des contacts ont été pris avec le Doyen de sciences économique de Lille 3 qui se montre favorable à une collaboration avec Valenciennes.

Les modalités pratiques ne sont pas encore définies, ni les interventions des enseignants.

Quatre spécialités seraient prévues à ce master et Valenciennes pourrait contribuer pour une 5<sup>ème</sup> ou sur deux spécialités.

M. Pirotte précise que l'idée est de créer une autre spécialité pour marquer la volonté de Valenciennes à s'intégrer dans ce master.

Si les enseignants de Lille sont favorables une co-habilitation pourrait être mise en place. Le but est que l'économie niveau master continue à exister à Valenciennes.

M. Starzenski ajoute que Lille 3 a besoin de Valenciennes pour une complémentarité au sein de leur équipe et M Pirotte assure que cela offrirait de nouvelles perspectives à nos étudiants.

## **L. M. D.**

Mme Morgand commente aux membres du Conseil l'organigramme des formations tel qu'il pourrait se présenter à la rentrée 2004 si la FDEG concrétise son passage au système L.M.D.

- Le parcours licence 3 permettrait d'initier une diversification et un projet de licence bi-disciplinaire est envisagé par le biais d'un module emprunté au parcours LEA de la FLLASH.

- En Master 1, quatre parcours seraient proposés :  
Droit public, droit des affaires, droit privé, carrières judiciaires

- En Master 2 :

Les Master professionnels se déclinaient selon trois axes :

Juriste immobilier,

Affaires Internationales avec deux options (juriste d'affaires internationales et fiscaliste international)

Métiers de la Justice

Les Masters recherche, au nombre de deux, seraient les suivants :

En droit public il s'agit de la transformation du DEA Institutions territoriales

En droit privé, ce master recherche serait bâti sur les divers aspects du droit du patrimoine.

L'IPAG fait aussi une offre en proposant la mention administration des masters professionnels.

Une collaboration avec la Faculté de droit serait indispensable pour permettre l'échange de modules au niveau 1 du master de droit public de la FDEG et de la maîtrise d'administration publique de l'IPAG.

Une collaboration avec la Faculté de droit serait indispensable pour permettre l'échange de modules au niveau 1 du master de droit public de la FDEG et de la maîtrise d'administration publique de l'IPAG.

Les étudiants de la FDEG pourraient ainsi intégrer le master administration et inversement les étudiants de l'IPAG rejoindre le Master Institutions territoriales

La question est de savoir si des formations aux concours peuvent déboucher sur un diplôme et si le Ministère suivra.

M.Defossez fait par ailleurs une remarque concernant le domaine de formation.

La proposition faite est celle d'un domaine droit administration. Or les textes régissant les professions juridiques et notamment l'accès à la profession d'avocat, exposent que l'étudiant doit être titulaire d'un master en droit ou en sciences juridiques. Le choix d'un domaine droit administration débouchant sur un master mention droit administration ne sera-t-il pas un obstacle pour nos étudiants intéressés par ces professions du droit ?

Il faut absolument que cette incertitude soit levée avant d'envisager une collaboration plus étroite.

Une discussion s'engage entre les membres du conseil sur l'intérêt d'offrir une possibilité d'intégrer une 5<sup>ème</sup> année à l'IPAG si il n'y a aucun débouché .

M.Degros souligne notamment que le recrutement dans la fonction publique connaît de profonds bouleversements et que les concours ne constituent plus la seule voie d'accès.

#### Questions diverses

Le problème du non fonctionnement de la barrière est une fois de plus évoqué et M.Degros insiste pour qu'une solution soit trouvée. M. le Secrétaire Général rappelle que cette question relève de la compétence exclusive de M. le Vice-Président Logistique.

M. Degros propose de se rendre à la Présidence pour exprimer son mécontentement et celui de tous les utilisateurs dont les étudiants handicapés.

M. Le Secrétaire Général avertit les membres du conseil des difficultés à venir liées au changement d'horaires des femmes de ménage. Celles-ci sont en effet présentes pendant les heures de cours et ne pourront donc effectuer le nettoyage des salles et des couloirs que de façon ponctuelle ,entre deux cours.

Cette situation absurde pourrait être revue si le mécontentement des usagers du bâtiment est exprimé clairement. Les membres du Conseil prennent note de cette information et les difficultés constatées seront signalées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30.